



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Décharge de Vaux - Où en sommes nous ?

Triel Expo Nature

Commémoration du 11 Novembre

Beaujolais Nouveau

Galette des Rois

Randonnée de décembre

Ballade parisienne

Nuisances aériennes

Massif de l'Hautil, quelles perspectives ?

L'Hautil à travers la presse locale (1924-1938)

Eva Donc Jouhet

La salamandre tâchetée

Fête de l'école de l'Hautil en Juillet 1926

Nouvelle: Passages

Conférence : Le Massif de l'Hautil et ses carrières souterraines

Agenda

Poulet aux 40 gousses d'ail

Décharge de Vaux

Voilà deux années maintenant que la décharge illégale de Vaux-sur-Seine est en activité ..

Et le déclassement de 25 hectares de la forêt pour étendre cette décharge se profile toujours à l'horizon.

L'occasion de faire le point sur les actions menées par le Collectif pour la Protection du Massif de l'Hautil.



Le Massif de l'Hautil sous les projecteurs

Conférence - Débat
MASSIF DE L'HAUTIL, QUELLES PERSPECTIVES ?
 Vendredi 26 Mars 2010
 20h30 - Espace Senet, salle Guy de Maupassant

Pas moins de deux conférences viennent de se tenir concernant le Massif de l'Hautil et sa forêt.

La première, organisée par la Mairie de Triel et notre association afin de dessiner un avenir pour la forêt.

La seconde, organisée par Triel, Mémoire et Histoire au sujet des carrières souterraines de gypse.

Activités de l'association

Outre nos traditionnelles animations festives, nous avons réussi à organiser de manière régulière nos randonnées pédestres. Les marches sont ouvertes à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Les combats pour la défense de l'environnement mobilisent beaucoup notre association. Mais nous sommes heureux d'avoir pu ouvrir une page sur l'histoire du hameau avec la publication de "L'Hautil à travers la presse locale (1924-1938)."



Edito

Ne nous voilons pas la face

Il est tristement amusant de constater qu'il existe aujourd'hui 2 méthodes infaillibles (opposées mais aux résultats similaires) pour obtenir facilement et instantanément la parole dans l'ensemble des médias (presse, radio, télé, internet) quand on est une femme :

- 1) Revêtir un déguisement (sorte de prison portative) pour masquer 100% de son corps et se balader au volant de sa voiture recouvert de double-rideaux ou d'une combinaison de plongée en néoprène.
- 2) Se dénuder en exhibant le maximum de chair possible (il faut toutefois avoir réussi au préalable à vendre son corps à des personnes connues, si possible des sportifs en short).

Par contre la parole ne sera que rarement donnée aux personnes habillées de manière classique qui n'intéresseront pas les médias pour qui (depuis longtemps) la forme a plus d'importance que le fonds. Nous nous demandons donc si nous devons nous aussi employer deux femmes (l'une bien trop vêtue, l'autre bien trop peu) comme "porte-parole" pour que les médias et les pouvoirs publics s'intéressent enfin au scandale qui n'a que trop duré de la décharge sauvage de Vaux-sur-Seine qui massacre notre belle forêt de l'Hautil.

Bien entendu nous ne pouvons pas recourir à de telles méthodes puisque cela supposerait d'utiliser également le concours de deux hommes aussi méprisables l'un que l'autre : un intégriste méprisant le droit de ses épouses et un souteneur exploitant des jeunes filles mineures. On ne doit pas plus opprimer les femmes qu'on ne doit détruire le patrimoine écologique. Et, nous faisons notre la maxime de Victor Hugo : "L'Hautil, terre d'hommes et de femmes libres, tu surplombes ces fleuves jumeaux comme une tour de garde sur ton sarcophage de gypse" (traduction libre de textes écrit au retour de soirées très très arrosées), ainsi que la devise de Désiré Landru : "Le massif de l'Hautil fait feu de tous bois".

Ce nouveau numéro de notre petit journal d'information vous permet une nouvelle fois de faire le point sur les nombreuses activités festives ou sérieuses, culturelles ou environnementales, conviviales ou utiles (du moins nous osons l'espérer) de votre association qui s'intéresse au passé (pour comprendre le présent), au présent (pour préparer l'avenir) et à l'avenir (dans lequel notre présent sera le passé). Nous "travaillons" pour vous mais nous n'en attendons pas d'autre salaire que la joie de vous retrouver à nos cotés.

Nous vivons tous dans ce beau massif de l'Hautil et nous devons faire en sorte que nos enfants puissent continuer à le faire en préservant notre bonne humeur et notre art de vivre.

Lionel

Décharge de Vaux



Où en sommes nous ?

Il y a deux dossiers :

- 1) La décharge de 6,5 hectares qui fonctionne depuis deux ans,
- 2) Le déclassement de 25 hectares de forêt actuellement situés en zone N.E.B.C. (espace naturel boisé et classé). Ce dossier a été le sujet d'une Enquête Publique l'année dernière.

1) La décharge de 6,5 hectares :

Le Collectif pour la Protection du Massif de L'Hautil poursuit inlassablement sa bataille contre l'entreprise Petitdidier dans le but d'obtenir la fermeture de la décharge de 6,5 hectares.

Malheureusement, nous ne sommes pas aidés par un Sous-préfet qui, malgré l'absence d'autorisation de sa part, considère que la décharge fonctionne dans la légalité car c'est " une opération de réhabilitation de la forêt " !

Nous devons donc nous battre avec d'autres armes et c'est dans ce sens que nous avons mené une action en justice contre Petitdidier au Tribunal de Grande Instance de Pontoise en Novembre 2009.

Lors de l'audience, nous avons montré des photos pour prouver qu'il y a eu exhaussement du terrain mais ces photos ne pouvaient pas être prises en compte car rien ne prouvait pour le magistrat qu'elles avaient bien été prises sur le terrain en question. La décision du tribunal nous était quand même favorable car le juge des référés a nommé un huissier afin de nous permettre de "conserver la preuve de faits dont pourrait dépendre un litige", comme nous l'avions sollicité.

Le magistrat a désigné la SCP BIGOTTA-FRAUMONT, huissiers de justice, à Mantes-la-Jolie, avec mission de "déterminer, en présence des parties ou elles dûment convoquées, la hauteur des terres, matériaux et déchets stockés sur le site par rapport au terrain naturel."

Le Constat d'Huissier a été réalisé en Janvier et a bien démontré l'exhaussement - voici quelques remarques de l'huissier dans son rapport :

" Je constate que le terrain est surélevé de manière incontestable et non naturelle par rapport aux parties boisées alentour "

" A mi chemin, nous passons devant une marnière (" boule de marne " suivant Atlas des carrières souterraines du dépôt des YVELINES), édité par l'Inspection Générale des carrières 2008.

La marnière représenterait le niveau du terrain naturel ; je note qu'elle se situe au-dessous de plusieurs mètres de la butte "

" Je constate qu'à plusieurs endroits, la plateforme sur laquelle je me trouve est surélevée par rapport aux parties boisées "

" Je note qu'à différents endroits, sont apparents divers matériaux et déchets non naturels : ferraille, tuiles et déchets plastiques, dont je prélève un exem-



plaire pour être conservé en mes archives, différents matériaux non naturels, du minerai de charbon brûlé, emballage plastique "

Le Collectif a donc décidé de poursuivre l'action en justice en s'appuyant sur ce Constat. Une nouvelle audience aura lieu le 21 Mai au Tribunal de Grande Instance de Pontoise devant le même juge et nous espérons donc obtenir la fermeture du site.

2) Le déclassement de 25 hectares :

L'enquête publique en mairie de Vaux-sur-Seine visant à recueillir les avis des habitants et des riverains sur le déclassement de 25 hectares de forêt actuellement situés en zone N.E.B.C. (espace naturel boisé et classé) est terminée depuis le 9 mars 2009.

Un avis favorable à la modification du PLU a été livré par le Commissaire Enquêteur, sans tenir compte de l'avis de la population, ni de l'avis technique de l'Inspection Générale des Carrières (IGC), de l'Agence des Espaces Verts et de la Direction de l'Environnement (DIREN).

Cette décision favorable permet au Conseil Municipal de Vaux de délibérer et, suite au contrôle de la validité de la délibération par le Sous-préfet, le Maire pourrait entériner la modification du PLU.

Une année s'est écoulée depuis que l'Enquêteur a rendu sa décision sans que les Elus de Vaux délibèrent mais la durée de validité de l'enquête est, en principe, de 5 ans.

Il semble évident qu'ils n'attendent pas 5 ans pour délibérer, mais nous devons rester vigilants pendant un

certain temps.

Deux issues sont possibles :

a) Le Conseil Municipal de Vaux décide de mettre fin à l'affaire en refusant de déclasser les 25 hectares ; issue peu probable vu le peu d'intérêt qu'ils portent à la protection de l'environnement,

b) Le déclassement est voté et le Collectif attaque le Conseil Municipal devant le Tribunal Administratif de Versailles. Une action à faire immédiatement après la publication de la délibération.

Bien évidemment, faire des actions en justice coûte cher et le Collectif remercie le Député, Pierre CARDO, qui a obtenu une subvention du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, ainsi que les municipalités de Menucourt, Vauréal, Evécquemont, Jouy-le-Moutier, Courdimanche et Boisemont pour les sommes versées aux différentes associations du Collectif.

La proposition de participation à nos frais contre factures de la part du Conseil Municipal de Triel a aussi reçu un bon accueil de la part de nos membres.

Mike Close

Triel Expo Nature



Claude, chargé des questions environnementales au sein de notre association, anime avec passion et dévouement le stand BVH au Triel Expo Nature.



Commémoration du 11 Novembre



Mike, notre éternel porte-drapeaux, entouré de non moins vénérables poilus.

Beaujolais Nouveau



Galette des Rois



Nos traditionnelles animations sont l'occasion pour tous les Hautilois de se retrouver et d'échanger. Satisfecit particulier pour notre fête du Beaujolais Nouveau animé de main de maître par notre président, Lionel.



Randonnée de décembre: Boissy l'Aillerie



Pour cette randonnée nous nous étions donné rendez-vous à Boissy l'Aillerie située à une dizaine de kilomètres de l'Hautil.

Et c'est par un froid plutôt vif que nos Hautilois sont partis à l'assaut du plateau de Vexin, chacun de rivaliser avec son couvre chef !



Quittant Boissy nous nous engageons sur la chaussée Jules César (qui n'en a que le nom).

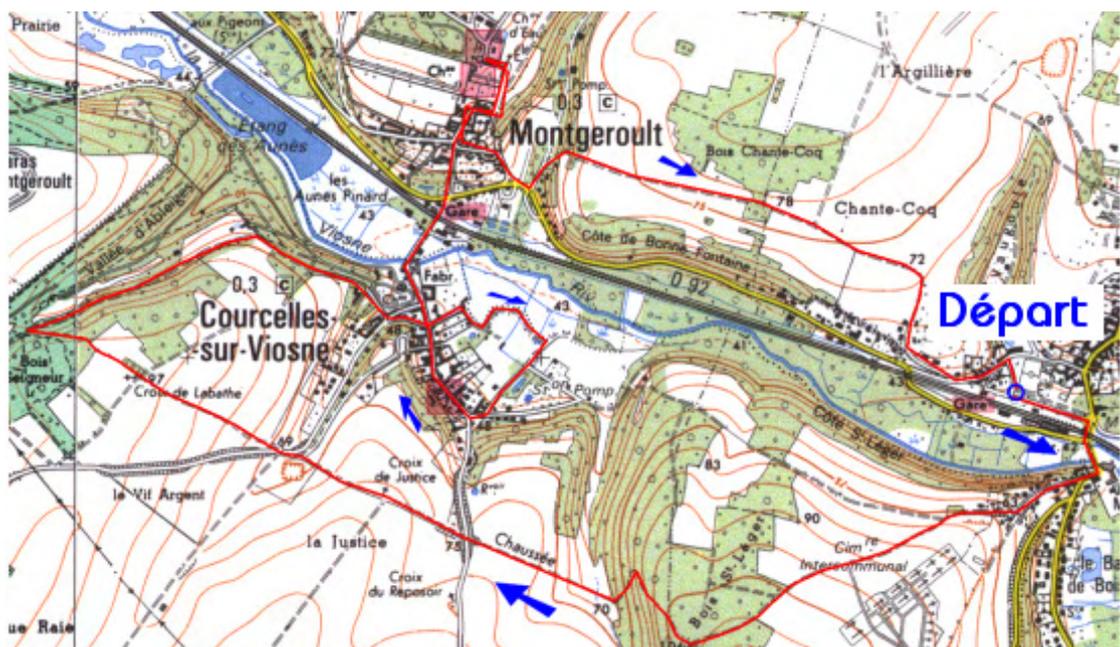
Après une halte près de la croix de Labathe nous nous dirigeons vers le charmant village de Courcelles sur Viosne.

Le soleil se décide à sortir et nous profitons d'une belle éclaircie.



Puis nous traversons la Viosne pour rejoindre Montgeroult avant de poursuivre vers Boissy où nous terminons par un apéritif bien mérité près du lavoir.

VdS



Ballade parisienne



Pour changer un peu nos habitudes des randonnées Hautiloises, nous avons proposé une ballade dans Paris au travers des " passages ". Rendez-vous fût donc donné à tous les courageux à 9H du matin le Dimanche 14 mars 2010 à Conflans Fin d'Oise.

Un peu d'histoire :

Les passages furent construits entre 1706 et 1860 pour permettre aux parisiens de se promener, de se montrer et de faire des achats à l'abri des intempéries et surtout sans se salir. Rappelons qu'à l'époque, les trottoirs et les égouts n'existaient pas !



Le passage est un lieu de lumière (éclairage zénithal), de rencontres (notamment galantes) et d'achats (grâce aux commerces), centrés sur la rive droite, là où la foule était nombreuse entre les grands boulevards, près des salles de spectacle.



Itinéraire :

Nous sommes passés par les galeries suivantes : Galeries du Palais-Royal, Galerie Vivienne, Passage des Panoramas, Passage Jouffroy, Passage Verdeau, Rue du Faubourg Montmartre, Passage Brady, Passage du Prado.

Ces passages abritent des boutiques aux devantures qui font rêver, et on peut admirer leur architecture, leurs verrières et leurs rotondes, chacune possède sa propre atmosphère et ses boutiques insolites.

Nous avons ensuite déjeuné à la cantine historique **Chartier** rue du Faubourg Montmartre.

Ce restaurant existe depuis 1896, la salle de ce restaurant est classée et mérite à elle seule une visite. On pénètre chez Chartier par une porte tournante et on entre dans une salle immense très claire grâce à une large verrière de toit. Les tables sont très bien alignées et les places ne restent pas longtemps vides.

La carte est typique et propose des plats d'une cuisine familiale simple et les prix sont bon marché. Nous avons passé un

moment très convivial autour de ces quelques tables.

Nous sommes ensuite retournés à Châtelet pour reprendre notre RER et nous avons eu la surprise de ne plus avoir aucun train ni RER à destination de Cergy Pontoise, suite à un mouvement de grève déclenché après une agression nocturne.

Il a fallu improviser un retour par St Germain en laye avec le RER, puis jusqu'à Conflans par un bus que nous avons attendu quarante cinq minutes. Tout cela dans la bonne humeur bien entendu ..

A refaire sans aucun doute, en espérant un retour un peu plus facile. N'hésitez pas à faire des propositions de ballades sympathiques.

Anne



Nuisances aériennes



Tous égaux devant les nuisances !

Depuis des années, le CIRENA demande la mise en œuvre d'une étude exhaustive des coûts externes du fonctionnement de la plate forme de Roissy.

En effet, si cette plate-forme crée de la richesse et de l'emploi, son fonctionnement à proximité des zones les plus urbanisées de France présente un coût social, sanitaire, environnemental et patrimonial considérable. Ainsi, la dévaluation du patrimoine de centaines de milliers de Franciliens propriétaires de leur logement acquis au prix d'une vie de travail peut se compter en centaines de millions d'euros.

Le CIRENA estime que les populations du Nord ouest francilien riveraines de Roissy ou survolées doivent recevoir des aides et des compensations pour les nuisances qu'elles subissent et pour la dévaluation de leurs biens. L'administration a implicitement intégré ce principe puisque les populations vivant dans la zone affectée d'un plan de gêne sonore (PGS) reçoivent, avec parcimonie, des aides à l'insonorisation.

Afin que nul ne soit lésé du fait des nuisances sonores aéroportuaires, le CIRENA demande à l'administration de procéder immédiatement à un certain nombre de réajustements afin de rétablir le principe d'égalité inscrit dans la constitution :

- Extension des limites du Plan de Gènes Sonores aux limites du Plan d'Exposition au Bruit ;
- Attribution de droits spécifiques aux riverains de la zone D du PEB qui

actuellement n'ont que des devoirs. Depuis l'adoption par arrêté inter-préfectoral d'avril 2007 du nouveau PEB de Roissy, deux communes des Yvelines sont concernées par la zone D du PEB de Roissy : Saint Germain en Laye et Achères ;

- Obligation de supprimer les nuisances au-delà de la limite

du PEB. Actuellement 127 communes sont concernées par le PEB de Roissy. De nombreuses communes sont très impactées par les nuisances aériennes générées par le trafic de Roissy bien que situées à l'extérieur du PEB ;

- Réductions des taxes foncières et habitation pour les riverains et survolés des zones PEB et hors PEB souffrant des nuisances aériennes ;

- Financement de la décote immobilière subie (20% du prix de vente d'après l'étude de Guillaume Faburel) par les riverains et survolés lors de la revente de leur bien alors qu'aucun survol ou projet de survol n'était prévu à l'achat.

- Rachat du logement au prix moyen du département avec une aide au déménagement, des riverains et survolés demandeurs qui se retrouvent sous les rails aériens (méthode Mésange) en zones PEB ou hors PEB.

Le CIRENA estime que ce n'est pas à la collectivité à prendre en charge les dépenses occasionnées par la mise en œuvre de ces mesures au coût faramineux car cela s'assimilerait à une double peine pour les victimes des nuisances qui devraient payer avec l'argent de leurs impôts les aides et les subventions auxquelles elles ont droit.

Le CIRENA estime qu'il faut prélever immédiatement sur ceux qui profitent de la richesse générée par le transport aérien (compagnies aériennes, gestionnaires d'aéroports etc.) le coût énorme de leur financement.

Ce faisant, l'établissement de la vérité

sur les coûts externes du fonctionnement de Roissy aura fait un grand pas.

Aérodrome des Mureaux

Le fonctionnement de l'aérodrome des Mureaux est une source de nuisances importantes pour les habitants des communes situées à sa proximité.

Cet aérodrome, qui ne crée pas d'emploi est destiné uniquement à l'aviation de loisir.

Le CIRENA ne peut accepter que les loisirs de quelques privilégiés entraînent une dégradation supplémentaire de la qualité de vie d'une population déjà exposée à de multiples nuisances.

En conséquence, le CIRENA demande aux autorités municipales et à la DGAC :

- d'effectuer les contrôles nécessaires afin que tout aéronef ne respectant pas le tour de piste ou survolant les zones urbanisées non autorisées soit automatiquement et sévèrement sanctionné ;
- de renoncer à autoriser les mouvements d'ULM, quels qu'ils soient, sur cet aérodrome ;
- de garantir aux communes concernées que le trafic de l'aérodrome de Saint-Cyr l'École ne se déportera pas sur celui des Mureaux, ce qui entraînerait un transfert de nuisances intolérables pour lesdites communes ;
- de renoncer à la mise en œuvre d'un PEB qui prévoit le nombre hallucinant de 20000 mouvements annuels.

Si les autorités municipales et la DGAC se montraient dans l'incapacité de s'engager sur ces quatre points, le CIRENA, au nom de la sauvegarde de la qualité de vie des populations concernées, exprimerait alors le souhait que l'aéroport des Mureaux cesse purement et simplement ses activités. »

Jean-François Michel

Massif de l'Hautil, quelles perspectives ?



donner une cohérence à cet espace. En effet, cet espace est réparti entre une dizaine de communes, quatre EPCI (communautés d'agglomération des Deux Rives de la Seine et de Cergy-Pontoise, communauté de communes Vexin-Seine, communauté de communes des Trois Vallées du Vexin), deux

Posée conjointement par BVH et le maire de Triel, cette question a reçu quelques réponses lors de la soirée du 26 mars 2010 à la conférence-débat qui a attiré de nombreux Triellois tous quartiers confondus.

Plusieurs intervenants nous ont fait partager leur vision, leur savoir, leurs doutes ou leurs inquiétudes. D'autres, experts ou président d'association, ainsi que le député Pierre Cardo ont pu élargir la problématique que pose l'avenir de cette forêt qui nous est si chère.

En premier lieu, juste après le mot de bienvenue prononcé par Joël Mancel, maire de Triel, Lionel Fréjaville, président de BVH nous a fait profiter, avec sa verve inimitable, d'une vision historique (rapide), géographique (précise) ainsi qu'une description (zoologique !) de la faune et de la flore d'un massif plutôt préservé jusqu'à maintenant.

Vint ensuite l'exposé synthétique mais fort instructif de Melle Kyomi Arrachéa qui a constaté dans son mémoire (1) que la butte de l'Hautil, perchée à 190 m, est "au carrefour de plusieurs territoires, mais aussi de plusieurs unités administratives, seule la butte boisée semble



départements (Yvelines et Val d'Oise), et même plusieurs arrondissements (Mantes la Jolie et St Germain en Laye dans les Yvelines). Aucune limite administrative ne considère l'Hautil dans son ensemble ; la butte est une marge pour chacune d'entre elles. "

Voilà qui éclaire d'un jour inattendu les incertitudes qui nous accablent depuis si longtemps. Il manquerait l'unité, le leader, le projet etc.

M Alain Etcheberry, de l'inspection des carrières n'a pas non plus été avare d'explications géologiques afin d'éclairer notre conférence par des plans, des photos, des anecdotes, concernant les carrières qui sont sous nos pieds et les fontis qui les surplombent.

Plus sombre mais non moins intéressant l' "Affaire de Vaux" nous a été contée par Monique Ory de l'association DEF'SIT qui a longtemps lutté

Ce que dit la loi.

".Art. L 1". - La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable...

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes."

En mars 2004 Bien vivre à l'Hautil annonçait dans son bulletin "Le Planitre" :

Point d'actualité : une charte pour le massif de l'Hautil. L'idée de charte forestière pour réhabiliter le Massif de l'Hautil a été lancée en mars 2004 à l'initiative de l'association Bien Vivre à l'Hautil. Les élus locaux représentant la mairie et le canton de Triel que nous avons sollicités n'ont pas répondu à cette proposition. Depuis, d'autres associations, Pissefontaine Environnement, Les Cavaliers de l'Hautil et les Marcheurs de Triel ont souhaité s'associer à ce projet. La marche de Triel qui aura lieu le dimanche 9 mai permettra de réunir tous ceux qui s'opposent à la dégradation continue de la forêt et soutiennent le projet de charte forestière. Si à l'issue de cette première manifestation, les élus concernés continuent d'ignorer les souhaits des habitants et usagers de la forêt, nous prendrons contact avec le Conseil Général, l'ONF et tout particulièrement le Conseil Régional d'Ile de France ainsi que l'Agence des Espaces Verts.

seule contre cette décharge illicite (voir article de Mike Close page 2) . Il y a maintenant un Collectif et l'espoir de faire cesser cette pollution ainsi qu'empêcher son extension se profile à horizon... la justice est devenue notre seul recours !

Le manque d'unité, cette notion de "marge" pourrait être compensée par une structure qui lui imprimerait une certaine cohérence. Et c'est Vincent Di Sanzo (BVH) qui nous apportent sur un plateau le projet que BVH porte depuis plusieurs années : une Charte forestière (2). Elle ne se fera pas en un jour, demandera beaucoup

de palabres et sûrement encore plus de pugnacité de notre part que le Collectif pour la sécurité routière créé il y a quelques années. Mais avec le soutien de la municipalité et d'élus responsables, le projet peut devenir réalité.

C'est bien ce que nous avons entendu à travers l'intervention "conclusive" de Pierre Cardo, notre député, qui n'a pas manqué de rappeler qu'il fut l'un des promoteurs du "Plan" (3) qui permis d'indemniser les occupants des maison détruites en zones rouges.

Les questions, les débats qui suivirent ces interventions ont montré, s'il en était besoin, que le massif de l'Hautil concerne tout le monde, qu'il soit "d'en haut ou d'en bas", car il s'agit bien là d'un "poumon vert" qu'il faut préserver.

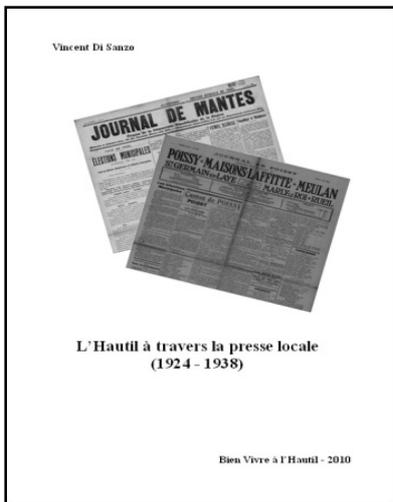
(1) "Risques et marginalité dans le massif de l'Hautil, une approche géographique" (Mémoire de Master 1 du 15 septembre 2009.

(2) Dans le cadre de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001.

(3) Plan de prévention des risques naturels prévisibles.

CB

L'Hautil à travers la presse locale (1924-1938)



L'association Bien Vivre à l'Hautil est heureuse de vous présenter la publication d'un petit fascicule d'une centaine de pages intitulé "L'Hautil à travers la presse locale (1924-1938)". S'appuyant sur des articles publiés à l'époque dans le journal de Mantes et dans le journal de Poissy, cet ouvrage relate l'histoire de l'Hautil dans l'entre deux guerres.

Les années 1920 ont vu le monde renouer avec la paix et une certaine prospérité économique. Les années 1930 sont jalonnées de crises économiques et politiques mais elles sont également les témoins d'avancées sociales majeures et d'un formidable élan

intellectuel, artistique et technique. C'est l'âge d'or de l'école publique avec l'école primaire, laïque, gratuite et obligatoire que tente d'imposer la République, l'eau courante et l'électricité arrivent dans les habitations, le téléphone, le cinéma, la radio et l'automobile se développent. La réclame qui apparaît dans les journaux est déjà signe de consommation de masse.

La place importante occupée par l'Hautil dans la presse d'alors laissera pensif. Comment ce hameau d'à peine 400 âmes en arrive à occuper autant d'espace médiatique ?

Pour le savoir nous vous invitons à parcourir ces pages passionnantes qui vous permettront de retrouver le vécu de notre hameau à travers l'actualité politique, économique et sociale d'une époque charnière de notre pays.

Ce fascicule est vendu au profit de l'association au tarif de 10 euros pour les adhérents et au tarif de 15 euros pour les non adhérents.

VdS

Sommaire

Introduction

La presse locale

Les conseils municipaux

Le puits artésien

L'école de l'Hautil

Les fêtes

La vie quotidienne

La crise économique et les grèves de 1936

La vie politique

. Les élections municipales de 1929

. Les élections municipales complémentaires de 1932

. Les élections législatives de 1932

. Les élections municipales de 1935

. Les élections législatives de 1936

Les carrières de gypse

Les sangliers

La démographie

Les caprices de la nature

Les événements sportifs

La publicité

Les ventes de maisons et commerces

Les faits divers

Eva Donc Jouhet en concert



nécessaire de réserver à l'avance.

Quelques dates de concerts où il reste encore quelques places disponibles (à vérifier) : le 8 Mai et le 22 Mai.

Eva et François seront ravis de vous accueillir avec vos amis, ils ont besoin de monde pour

faire fonctionner le bouche à oreilles et continuer à faire des concerts.

Nous avons le plaisir de vous proposer une sortie l'Hautilloise en allant écouter " EVA DONC JOUHET " dans un petit chalet situé dans un jardin de l'Hautil.

Eva et François proposent des concerts dans ce chalet, voix et piano au programme.

L'ambiance est chaleureuse et conviviale et vous passerez une bonne soirée.

Elle a une belle voix, il joue très bien du piano et ils ont beaucoup travaillé pour créer les paroles et la musique de toutes leurs chansons.

Vous pouvez écouter un échantillon de leurs titres sur le site :

<http://www.mymajorcompany.com/Artistes/eva-donc-jouhet>

Le chalet peut accueillir une vingtaine de personnes, aussi il est

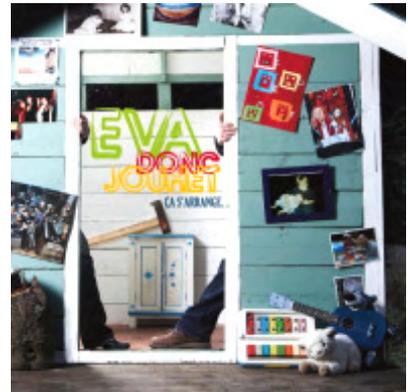


D'autres dates peuvent vous être proposées.

Ils ont enregistré deux CD que vous pouvez acheter à la sortie du concert (aucune obligation) :

" Où est le piano ? " 20 titres (piano voix)

" Ca s'arrange " 5 titres (voix, basse, batterie, piano, claviers)



Contact pour les concerts, les CD et le reste :

f65.jouhet@wanadoo.fr

ou 06.20.11.29.98

Nous leur souhaitons beaucoup de succès et un grand nombre de CD vendus.

Anne



La salamandre tâchetée

Qui ne connaît la légendaire Salamandre ? Pourtant, son observation reste un événement rare, sauf bien sûr si vous vous promenez par temps pluvieux dans la forêt de l'Hautil ou bien si vous habitez en lisière de forêt.

Description

La salamandre est un amphibien dont la taille peut atteindre 15 à 20 centimètres pour un poids de 40 grammes, les salamandres adultes sont facilement identifiables par leur couleur noire luisante tachetée de jaune vif. Elle se déplace très lentement, d'une démarche pataude, et à la particularité, pour se défendre, de sécréter une neurotoxine assez efficace mais inoffensive pour l'Homme. Sa peau fine, est constituée de plusieurs couches, la couche superficielle tombe environ tous les mois, c'est une mue. Ses pattes au nombre de quatre sont pourvues de doigts (4 sur les mains et 5 sur les pieds). C'est un animal nocturne, muni de grands yeux noirs adaptés à la vision nocturne et crépusculaire. La salamandre a la particularité de pouvoir régénérer des parties perdues ou blessées de son corps très rapidement et peut vivre une vingtaine d'années.

Habitat naturel

La forêt constitue l'habitat typique de la salamandre tachetée, avec une préférence pour les boisements humides avec du bois mort au sol, où les cachettes sont plus favorables. On peut la trouver aussi à proximité des zones forestières.

Si vous habitez en lisière de forêt de l'Hautil, après une pluie, il n'est pas rare d'en observer le soir même jusque devant sa porte pour peu que votre jardin soit au calme et comporte des points d'eau (bassines, robinets, etc ..) et de nombreuses caches.

La salamandre tachetée reste habituellement cachée dans la journée

dans des cavités humides, sous des pierres ou des écorces, ou dans des troncs d'arbres pourris. Il est possible de trouver des salamandres dans les regards de compteur d'eau, du fait de l'humidité et de la chaleur. C'est ainsi que mon regard d'eau a hébergé pendant plusieurs années une salamandre et un crapeau qu'il me fallait dégager du compteur afin de pouvoir le relever. Etonnant exemple de fidélité, au lieu et à son compagnon de route !

Alimentation

Nocturnes, elles sortent aux crépuscule pour chasser. La salamandre est carnivore, elle se nourrit d'insectes et de larves d'insectes, d'araignées, de limaces voire d'autres amphibiens plus petits tels que têtards ou tritons. Son odorat, très développé, lui permet de dénicher une proie hors de son champ de vision comme les lombrics dont elle raffole, qu'elle peut ainsi croquer à belles dents (dentition sur les 2 mâchoires).

A partir d'octobre, les salamandres entrent en hibernation, elles peuvent se cacher seule ou en groupe sous la terre, sous des pierre jusqu'en mars. Sans connaître une léthargie profonde, jeunes et adultes mènent une vie ralentie en fonction de la température.

Reproduction

A contrario de la plupart des amphibiens d'Europe, l'accouplement de la salamandre tachetée est exclusivement terrestre. La période propice s'étend d'avril à septembre. Les embryons sont portés durant 8 à 9 mois, et à la fin de cette période, la femelle se rend dans une mare ou un point d'eau adéquat pour y déposer ses larves. Celles-ci, une trentaine



en moyenne, mesurent 20 à 25mm et demeureront dans la mare jusqu'au terme de leur développement en individu terrestre (3 à 6 mois selon les conditions climatiques). La salamandre qui possède des poumons après sa transformation, ne peut aller dans l'eau qu'à une seule condition : il faut qu'elle ait pied, pour ne pas se noyer !

Protection

La salamandre tachetée a depuis longtemps gagné la confiance de l'Homme, du fait de son apparence extérieure plutôt frappante. Sa forte notoriété n'a cependant pas toujours été à son avantage. La salamandre a été longtemps considérée comme engendrée par le feu ou capable d'y survivre. Longtemps considérée par les hommes comme une créature démoniaque née du feu, la salamandre tachetée fut progressivement réhabilitée, François Ier en avait même fait son emblème.

Aujourd'hui, elle se raréfie, victime des modifications de son milieu naturel : comblement de mare, déboisement, exploitation forestière intensive, pollution ... Elle est donc protégée dans la majeure partie des pays d'Europe où elle est présente.

Qui a dit que ce petit amphibien sympathique sauverait la forêt de l'Hautil et le Bois de Fort Vache d'un désastre écologique ?

VdS

Fête de l'école de l'Hautil en Juillet 1926

L'Association Amicale d'élèves et d'anciens Elèves des Ecoles laïques de Triel et de l'Hautil donne une matinée-concert avec fête enfantine organisée par MM. Bourgeois et Ledoux, instituteurs, en vue de l'achat d'un cinématographe scolaire. Au cours de cette cérémonie, M. Dequen, secrétaire de la Caisse des Ecoles et président de l'Association Amicale a prononcé ce très intéressant discours où il fait l'éloge de l'école publique laïque ainsi que de tous ses bienfaiteurs :

"Mesdames, Messieurs, Vous espériez certainement entendre une voix plus autorisée que la mienne et déçus vous vous êtes demandés : qui est ce vieux?... (je ne sais aujourd'hui ce que l'on ajoute d'ordinaire après vieux, alors je dis vieux tout court). Qui est ce vieux qui, devant vous, occupe la place du milieu ? Je vous réponds : Ce vieux est un ami de vos instituteurs. Il leur est tout dévoué, il a donné lui-même beaucoup de son temps à l'éducation de la jeunesse. Aussi vos maîtres ont cru que son expérience pouvait leur servir et ils l'ont prié de vouloir bien vous tracer les grandes lignes d'un projet qu'ils ont caressé depuis des mois et qu'ils espèrent réaliser grâce à votre concours. Ils l'auraient pu faire mieux que moi, mais ils n'ont pas voulu mentir à la tradition qui exige que dans toute réunion, un monsieur qu'on ne connaît généralement pas vienne faire payer aux assistants la rançon du plaisir qu'ils ont éprouvé à voir ou à entendre de belles choses. C'est là mon rôle aujourd'hui. Rôle difficile, si je ne comptais sur votre indulgence. Pour me faire supporter je commence à dire un grand merci à tous les acteurs de cette fête, à tous les amis de l'école, aux conseillers municipaux présents, à M. Dubosq, dont je suis heureux d'être l'ami ; à M. Huché, toujours empressé, toujours obligeant ; à M. Person, M. Zacon, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; M. Lemoule, conseiller municipal, délégué de M. le Maire de

J o u y - l e - Moutier... Je suis mal venu à vous parler des artistes. En art je suis un p r o f a n e . Tout de même je me suis bien aperçu que M. et Mme B l a c h e r e

nous ont charmés et vos applaudissements leur ont prouvé votre reconnaissance. M. Hargel et M. Tintin sont presque de la maison et leur concours est assuré chaque fois que l'on organise une fête de l'enfance. Ils savent notre gratitude. Quant au comique Bigoud'ys je n'ai pas charge de parler au nom des enfants, car je ne dirais qu'un mot d'enfant : Encore. Au nom de mes camarades, je remercie profondément Mme Picard, tous ceux qui ont aidé de leur temps et aussi les donateurs, parmi lesquels je trouve un nom vénéré dans la région, Mme la générale Bassot, d'Ecancourt, au coeur généreux, aux idées larges ; M. Bertrand, professeur à la Sorbonne, qui travaille aussi pour les petits puisqu'il communique son grand savoir aux jeunes instituteurs de l'Ecole Normale de Paris ; M. Bizetto, le dévoué inspecteur de l'Enseignement primaire de la circonscription de Versailles... M. Dupuis, ami de l'enfance et même un jeune élève, Poutret, qui tout jeune pratique très bien la solidarité. Je vous remercie, vous tous, habitants de l'Hautil, qui prouvez que si le pays est petit, le coeur est grand. MM. et Mme Leroy, Lemoule, Frayé, Michau, Lechaugette, Lemaire, Le Bon Marché, de Conninck, Duval, Messein, Cornigou et d'autres qui m'en voudraient de les citer. Mesdames, Messieurs, celui qui a contribué le plus à l'organisation de l'école laïque, à qui tous les Français de toutes les générations depuis 45 ans doivent une pensée de recon-



naissance, puisqu'il a permis à tous les enfants indistinctement de fréquenter l'école : M. Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement, est venu il y a une vingtaine d'années, dans une réunion d'instituteurs, s'entretenir avec eux de l'alliance nécessaire, alliance politique, mais combien moins trompeuse, je parle de l'alliance de la Famille et de l'Ecole. Ici, nous la voyons avec joie cette alliance. En effet, un papa, M. Cauchois, a apporté son aide à M. Ledoux pour l'aménagement de la salle communale, aide de Mme Leclair. Les parents ont prêté leurs chaises. Ils s'y trouveront peut-être plus à l'aise que sur les chaises officielles qui ont fait défaut. Continuez ainsi, vous verrez combien sera féconde cette collaboration amicale. Apportez votre sympathie aux maîtres de vos enfants, ils en ont besoin pour la tâche à accomplir. Quelle est donc cette tâche ? de créer une Amicale des élèves et anciens élèves des écoles de Triel et de l'Hautil. L'Ecole, l'école publique a besoin à l'heure présente de se rendre populaire par ses bienfaits, c'est ce qu'ont compris vos admirables instituteurs. L'école instruit, c'est son métier, mais à côté de cela, il faut qu'elle s'unisse à la famille, qu'elle s'appuie sur la cité, pour créer la Maison d'amitié. Amitié pour l'enfance à qui sont dus: cours, études, cantine, et, pour les filles spécialement, enseignement ménager. Cela est l'oeuvre officielle. Amitié pour l'adolescence, à qui sont dus : cours du

soir, conférences, lectures distractions. Cela c'est l'oeuvre que vos maîtres veulent entreprendre avec l'aide de la municipalité et de la Caisse des écoles, nous l'espérons, avec l'aide d'éducateurs volontaires, avec la votre, je n'en doute pas. L'école : l'école laïque ne sera grande et forte que si par des annexes on la complète, on l'étaie, que si les efforts de tous s'unissent et lui donnent l'influence que conquiert le dévouement mis en service de la foi sociale.

Pour arriver à ce but, il faut que l'école devienne une famille agrandie dont le large foyer accueillant réunisse le plus grand nombre. Les jeunes gens devront y trouver des distractions saines, dans le sens le plus vrai : jeux divers, sports, récréations instructives, chants, lectures, causeries, conférences, fêtes artistiques. Ces occupations agréables meubleront leur esprit et leur donneront le goût des choses honnêtes et belles. Afin de les habituer à la pratique de la solidarité, quelques bonnes oeuvres pourront être créées, telles une mutualité scolaire et post-scolaire, oeuvre de prévoyance indi-

viduelle, bien faite pour nouer en un faisceau plus solide les bonnes volontés des anciens élèves et leur donner ainsi qu'aux plus jeunes les habitudes d'ordre, d'économie et de travail qui font l'honnête ouvrier, l'honnête homme et plus tard le bon père de famille, le bon citoyen. Pour le bien de l'école, pour le bien du pays, il ne faut plus tarder. Il faut s'atteler à la besogne entreprise depuis longtemps dans les grands centres, mais besogne tout aussi utile dans les petites cites comme la notre ou rien n'a été tenté. N'y a-t-il pas la de quoi tenter les bons, les vrais républicains qui, comme le mot le comporte, doivent être dévoués à la chose publique? Parmi les moyens à employer pour instruire, pour attirer l'enfant, le jeune adolescent, à l'école, le plus apprécié de tous est le cinématographe scolaire. De nombreuses écoles de Paris en sont dotées grâce aux caisses des écoles. Elles en apprécient chaque jour davantage l'utilité grandissante au point de vue enseignement... Si les films sont bien choisis, et ils le seront, tout de suite l'enfant subira le charme et l'attrait de la beauté des scènes et des tableaux qui se dérouleront sous

ses yeux : sciences naturelles et industrielles, productions artistiques, scènes historiques, paysages, tout cela vivant sous une forme concrète de séduction, se gravera dans sa jeune mémoire. Les directeurs et directrices d'écoles ou ces appareils sont en usage proclament à l'envi que les caisses des écoles ont mis entre leurs mains un merveilleux outil de travail. Il est regrettable que ceci n'ait pas été compris à Triel. Mesdames, Messieurs, je vous ai montré trop longuement sans doute les grandes lignes d'un labeur très grand, si grand, que vous dites : ces hommes veulent tout ça, c'est épatant, oui c'est même mieux, ils offrent de le faire et ils n'y sont pas toujours encouragés, mais ils appartiennent à cette catégorie d'hommes qui, comme le dit le poète : " Quand ils n'ont rien, donnent leur coeur, et avec leur coeur, leur intelligence et leur santé ". Quoi faire pour les remercier? Leur tendre la main et y placer quelque chose pour leur oeuvre. "

Extrait de "L'Hautil à travers la presse locale (1924-1938)"

VdS

Nouvelle

Passages



Arbres qui montent au ciel, bruit de feuilles, bruit de vent, il avançait en silence. Chênes nouveaux, bouleaux dorés, marronniers bedonnants, il avançait confiant, l'âme en paix. Au loin, très loin on percevait le bruit de la chasse, cris et détonations. Il filait droit sur le chemin. Arbres et taillis à perte de vue, pas de frontiè-

res. Le passage d'un territoire à l'autre, voilà ce qu'il appréhendait. En forêt c'était en sortir, atteindre l'orée. C'était cet instant, oui précisément cet instant, qu'il redoutait.

L'angoisse des passages, des cols, des gués, des ponts, changement d'état, de lieu, changements tout court. La peur du sommeil, passage dans l'inconscient, d'ailleurs il dormait peu. C'était comme si son âme, son corps se braquait, à la manière d'un cheval qui refuse le saut.

Il voulait oublier le passé, se consacrer aux traversées d'avenir. Passer d'une vie à une autre était ce possible ? Par un passage en force qui l'affranchirait de ces pesanteurs qui le retenaient, qui le bridait ?

Arbres qui montent au ciel, bruits de feuilles, bruits de vent, il avançait sur le chemin.

Il en voyait le bout, l'orée était là ; C'était si simple le passage, il fallait seulement poursuivre tout droit, sans se détourner.

Ca y est, il avait franchi.

Il eut tout juste le temps d'entendre le coup de feu.

Robert

Le Massif de l'Hautil et ses carrières souterraines



Le 10 Avril dernier, l'association "Triel, Mémoire & Histoire" organisait une conférence sur le Massif de l'Hautil et ses carrières souterraines.

C'est devant une salle Rémi Barrat archi comble que Robert Bréant retraça l'histoire de notre plateau et de la très longue période où l'on exploita les carrières de gypse.

Robert Bréant, passionné d'histoire locale est avant tout descendant d'une famille dont la plupart des membres ont été, pendant plus de deux siècles, carriers. C'est donc un témoignage de première main qui a été offert aux jeunes et moins jeunes qui composaient l'assistance.

Les carrières de l'Hautil étaient exploitées dès le Moyen-Age et le furent jusqu'en 1970, période à laquelle on retirait plus d'un million de tonnes de gypse par an de notre sous-sol.



La carrière Saint Nicaise à Vaux. On reconnaît sur cette photo: 1er à gauche Frédéric Bréant, 4ème Marcel Heurtin. Devant le tracteur, tenant une pelle, Gorges Bréant. [Photo : R. Bréant]

La partie la plus intéressante de la conférence fut la partie où l'on évoqua la vie difficile et extrêmement dangereuse des carriers.

C'est à l'explosif que sont creusées les galeries souterraines. Jusqu'en 1910 les trous de mine sont réalisés à la vrille de 2 ou 3 mètres de longueur et les fouilles au marteau. Les ouvriers travaillaient 71 heures par semaine (6 jours et demi), ils devaient fournir eux-mêmes l'éclairage, la poudre et les outils.

Après 1910 on utilise les premières haveuses à percussion (machines à excaver) et des locotracteurs. Puis les lampes à carbure sont remplacées par les lampes à acétylène. En 1924, les wagonnets de gypse sont chargés à la pelle. L'oxygène liquide remplace la poudre pour l'explosif. Les ouvriers travaillent 60 heures par semaine (6 jours) et c'est le patron qui fournit dorénavant le matériel.

L'exposé, jamais ennuyeux, était jalonné de souvenirs d'enfance de Robert qui sut distiller faits historiques locaux et anecdotes personnelles.

"Les chasses à courre seront organisées sur l'Hautil jusqu'en 1939, je me souviens, étant

gosse, avoir vu une foule de chevaux le long de la route départementale .."

Une fois l'exploitation du gypse abandonnée, on utilisa les carrières pour la culture des champignons.

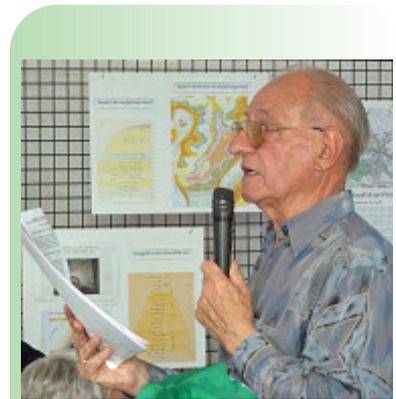
Puis fut abordée la prévention des risques avec la problématique des fontis qui rendent dangereuse la fréquentation de la forêt.

Enfin eu lieu un échange avec la salle.

Le lecteur intéressé trouvera un résumé de la conférence co-animée par Robert Bréant, Françoise Del Rio et Jean-Claude Grignon sur le site internet de l'association "Triel, Mémoire & Histoire"

<http://trielmemoirehistoire.fr/>

VdS



Robert Bréant est né à Menucourt. Passionné d'histoire locale il est auteur d'une monographie sur les Carriers rédigée en 1954-1955 et co-auteurs avec Denise et Maurice Bréant de "Menucourt, un village du Vexin français pendant la révolution" éditée en 1989.

Agenda

Samedi 26 Juin

**Feux de la Saint-Jean organisés par BVH et la
Mairie de Triel-sur-Seine**



Brève. La circulation routière a été fortement perturbée dimanche dernier par une famille de colverts qui avait choisi la RD22 pour sa sortie dominicale. Les énergumènes ont été reconduits dans la mare de Patrick.

Poulet aux 40 gousses d'ail

Recette +



C'est difficile de faire mieux qu'un simple poulet fermier, farci et rôti à la broche avec les pommes de terre nouvelles à l'étage inférieur pour absorber le bon jus qui coule de la bête. Sauf si on s'appelle Alain Senderens. Revisitons une recette classique de ce grand chef Varois, savoureuse et très simple à faire.

Commençons avec un bon poulet fermier de 1,5 à 1,7kg (ou un poulet de Bresse, si votre portemonnaie le permet), une grande casserole ovale en fonte, 4 grosses têtes d'ail, de l'huile d'olive, des herbes fraîches (persil, cerfeuil, ciboulette, coriandre, basilic, thym) et une feuille de laurier.

Mettez deux grandes cuillères d'huile d'olive dans une assiette avec sel, poivre et une petite demi-cuillère de sucre et roulez les 40 gousses d'ail (sans les éplucher) dans l'huile.

Préchauffez le four à 220°. Chauffez

100ml d'huile d'olive dans la casserole, salez et poivrez le poulet à l'intérieur et l'extérieur et tournez-le dans la casserole pour l'enrober d'huile. Enlevez la casserole du feu, placez les gousses d'ail autour du poulet, hachez finement les herbes et réparez les partout.



Avec 200g de farine et de l'eau, préparez une pâte molle que vous utiliserez pour "sceller" le couvercle de la casserole pour la rendre étanche.

Formez quelques "saucisses" de pâte en la roulant sur une table, mouillez le bord de la casserole et placez la pâte roulée sur le bord. Ensuite, mouillez la pâte avec un pinceau et placez le couvercle dessus en le pressant fermement. Mettez la casserole dans le four préchauffé pendant une heure.

Servez le poulet en cassant la pâte à table pour ne pas manquer les bons saveurs qui s'échappent en ouvrant la casserole. Accompagnez le poulet avec des pommes de terre nouvelles, une purée de patates douces ou un pilaf de riz sauvage.

Choisissez une bonne bouteille de Bourgogne (désolé Didier!) rond et fruité - un Hautes-Côtes-de-nuits par exemple ou un Maranges fera l'affaire.

David

Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike Close, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Anne Gaffory, Robert Landsberger, Jean-François Michel, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,...),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : **planitre@hautil.org**

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2009

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....
.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 18€
- Individuel, 11€